

Convention d'occupation des locaux du centre culturel pour ENTREPRISE extérieure

Convention conclue entre les soussignés pour l'attribution d'un droit d'occupation de locaux au centre socio culturel

Màj 30/01/2020

ENTRE : La ville de Rupt sur Moselle, représentée par son Maire,

ET : Société :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : **Courriel :**

Période de location :

Du à H.....

Au à H.....

Tarif du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (Délib. 09/12/2019)

SALLES	DESCRIPTION	TARIFS autres manifestations	TARIFS Noël des enfants, remises des médailles...	Locations souhaitées
PARIER 392 m²	repas dansant : 300 pers maxi	1080,00 €	497,00 €	
	spectacle assis : 500 pers maxi			
	spectacle debout : 870 pers maxi			
1/2 PARIER 218 m² côté canal	repas dansant : 120 pers max	602,00 €	290,00 €	
	autres : 150 pers maxi			
1/2 PARIER 166 m² côté scène	pas de repas	602,00 €	290,00€	
	uniquement spectacle			
	spectacle assis : 200 pers maxi			
PATUREL 81 m²	réunion : 80 pers	420,00 €	210,00 €	
	repas : 70 pers			
	repas dansant : 40 pers			
CHARMOTTE 60 m²	activités diverses	178,00 €		
	pour les réunions – 50 pers ou 14 tables maxi			
CLAIRVUE 55 m²	pour coulisse	178,00 €		
	pour les réunions – 40 pers ou 14 tables maxi			
CUISINE	pour coulisse	156,00 €		
	vaisselle pour 300 pers maxi			
Total des locations :				
(Veuillez libeller les chèques au nom du TRESOR PUBLIC)				
Soit montant des arrhes (50 % du total) =				

La présente convention est conclue selon les conditions prévues par le règlement intérieur dont l'organisateur reconnaît avoir reçu un exemplaire et pris connaissance.

Le paiement du solde de la location se fera lors de l'état des lieux d'entrée auprès de la personne responsable. Aucune location ne pourra avoir lieu sans paiement effectif.

Fait à Rupt sur Moselle, le

L'organisateur,

Le Maire,

T → S.V.P.

Type de manifestation :

Réunion Bal
Assemblée Générale Soirée dansante + repas
Autre à préciser

Une semaine avant la date prévue, vous voudrez bien prendre rendez-vous avec Mme DANY, afin d'effectuer un état des lieux avant et après la location. Elle vous expliquera les modalités pratiques d'utilisation et vous remettra les clés des différentes salles louées. Selon le règlement, un chèque de caution d'un montant de 310 € ou 155 € selon la salle utilisée, vous sera demandé.

Concernant les locations pour le week-end, les salles louées doivent être nettoyées et rangées pour le lundi 7h00. En ce qui concerne les Assemblées Générales ou autres réunions, les salles annexes (Paturel, Charmotte et Clairvue) sont mises en place et rangées par les associations.

Vous pouvez contacter Mme Isabelle DANY au : 03.29.24.47.54 ou au 06.69.99.50.45 (de préférence de 7h30 à 12h00)

En cas de perte ou vol de la (ou des) clé(s) 150€/clé vous seront facturés ainsi que le changement du (ou des) barillet(s) le cas échéant sur devis.

Merci de préciser le matériel que vous souhaitez utiliser :

	Matériel disponible	Matériel souhaité
Nombre de chaises	500	
Nombre de table rectangle 6 pers = 1,80 x 0,80	50	
Nombre de tables rondes 6 pers	6	
Nombre de tables rondes 10 pers	18	
Mange-debout	10	
Vidéoprojecteur	1	
Petite sono + 2 micros (gratuite)	1	
Écran scène	1	
Écran mobile	1	

OBLIGATOIRE : Veuillez nous faire parvenir une attestation d'assurance de responsabilité civile et bris de matériel.

Je vous précise que toute casse, détérioration ou disparition vous seront facturés en supplément.